
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 5 octobre 2015 à 19 h
11155, avenue Hébert**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Gilles Deguire, maire d'arrondissement
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller de la ville - district Ovide-Clermont
Mme Monica Ricourt, conseillère d'arrondissement - district Marie-Clarac
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Marie-Clarac
Mme Sylvia Lo Bianco, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. GILLES DEGUIRE

Étaient aussi présents les employés cadres suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
M. Hugues Chantal, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Alain Legault, directeur des travaux publics
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Mme Claire Vassart, directrice de la performance du greffe et des services administratifs
Mme Marie Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement
M. Jean-Marc Jacques, chef de Cabinet

Était aussi présent :

M. Jonathan Martel, commandant représentant du poste de quartier 39

Nombre de personnes dans la salle : environ trente (30)

Un moment de recueillement est observé à l'ouverture de la séance.

Le maire de l'arrondissement, M. Gilles Deguire, déclare la séance ouverte.

CA15 10 382

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 octobre 2015, à 19 h.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 octobre 2015, à 19 h, tel qu'il a été soumis.

Adopté à l'unanimité.

CA15 10 383

Approuver et déposer aux archives les procès-verbaux de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 14 septembre 2015, à 18 h 30 et de la séance ordinaire du 14 septembre 2015, à 19 h.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 14 septembre 2015, à 18 h 30 et de la séance ordinaire du 14 septembre 2015, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.02

CA15 10 384

Approuver et déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 septembre 2015.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit approuvé et déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 septembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.03 1152577073

CA15 10 385

Déposer aux archives les comptes rendus des rencontres du comité du développement social et communautaire tenues le 6 août et le 10 septembre 2015.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient déposés aux archives les comptes rendus des rencontres du comité du développement social et communautaire tenues les 6 août et 10 septembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.04 1154201014

CA15 10 386

Adjuger à 9282-0786 Québec inc. (Groupe DCR), plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 139 119,75 \$, taxes incluses, le contrat de construction d'un local des employés (es) à la bibliothèque Charleroi et autoriser une dépense au montant de 144 868,50 \$. Appel d'offres 954 / 10 soumissionnaires.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit adjugé à 9282-0786 Québec inc. (Groupe DCR), plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 139 119,75 \$, taxes incluses, le contrat 954 pour la construction d'un local des employés(es) à la bibliothèque Charleroi ;

QUE soit autorisée une dépense totale au montant de 144 868,50 \$, taxes incluses ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 NTA1154383007

CA15 10 387

Autoriser une dépense additionnelle de 66 804,96 \$ dans le cadre du contrat 951 adjudgé à Construction Soter inc. pour des travaux de pulvérisation pour la réfection de pavages et la reconstruction de trottoirs, majorant ainsi le montant total du contrat de 783 389,91 \$ à 850 194,87 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense additionnelle de 66 804,96 \$ dans le cadre du contrat 951 adjudgé à Construction Soter inc. pour des travaux de pulvérisation pour la réfection de pavages et la reconstruction de trottoirs, majorant ainsi le montant total du contrat de 783 389,91 \$ à 850 194,87 \$, taxes incluses ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1156329005

CA15 10 388

Entériner l'octroi à Pépinière & Collaborateurs, au montant de 45 990 \$, taxes incluses, d'un contrat de gré à gré pour la réalisation d'un aménagement temporaire et festif à l'occasion de l'inauguration de l'oeuvre d'art public « La Vélocité des lieux » qui a eu lieu le 19 septembre 2015 et la réalisation du Marché du Nord les 19 et 26 septembre et le 3 octobre 2015 et ratifier la convention intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Pépinière & Collaborateurs.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit entériné l'octroi à Pépinière & Collaborateurs, au montant de 45 990 \$, taxes incluses, d'un contrat de gré à gré pour la réalisation d'un aménagement temporaire et festif à l'occasion de l'inauguration de l'oeuvre d'art public « La Vélocité des lieux » qui a eu lieu le 19 septembre 2015 et la réalisation du Marché du Nord les 19 et 26 septembre et le 3 octobre 2015 ;

QUE soit ratifiée la convention intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Pépinière & Collaborateurs ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 NTA1151959004

CA15 10 389

Accorder des contributions financières totalisant 30 195 \$, aux écoles primaires et secondaires de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'année 2015-2016.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

Que soient accordées des contributions financières totalisant 30 195 \$, aux écoles primaires et secondaires de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'année 2015-2016 :

Écoles primaires

Nom de l'école	Montant
École Jules-Verne	2 250 \$
École René-Guénette	2 250 \$
École Saint-Rémi	2 025 \$
École Saint-Vincent-Marie	2 025 \$
École Adélarde-Desrosiers	1 800 \$
École Le Carignan	1 800 \$
École Jean-Nicolet	1 800 \$
École Sainte-Gertrude	1 575 \$
École Sainte-Colette	1 350 \$
École De la Fraternité	1 125 \$
École Gérald McShane	675 \$
École Pierre-de-Courbertin	675 \$

Écoles secondaires

Nom de l'école	Montant
École Henri-Bourassa	4 777,50 \$
École Calixa-Lavallée	3 500 \$
École Lester-B. Pearson	2 567,50 \$

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 NTA1156145024

CA15 10 390

Accorder une contribution financière de 16 666 \$ à l'organisme Café Jeunesse Multiculturel pour la réalisation du projet « Élaboration d'un parcours d'évolution » et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 16 666 \$ à Café Jeunesse Multiculturel pour le projet « Élaboration d'un parcours d'évolution » ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 NTA1156324003

CA15 10 391

Accorder une contribution financière de 7 950 \$ aux quatre (4) Sociétés Saint-Vincent-de-Paul oeuvrant sur le territoire de l'arrondissement pour l'année 2015.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 2 650 \$ à la Société Saint-Vincent-de-Paul Sainte-Colette pour l'année 2015 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 2 650 \$ à la Société Saint-Vincent-de-Paul Saint-Rémi pour l'année 2015 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 1 450 \$ à la Société Saint-Vincent-de-Paul Saint-Vincent-Marie-Strambi pour l'année 2015 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 1 200 \$ à la Société Saint-Vincent-de-Paul Sainte-Gertrude et l'Essentiel pour l'année 2015 ;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 NTA1156145023

CA15 10 392

Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 août 2015.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 31 août 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1150630023

CA15 10 393

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 août 2015.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 août 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1150630027

CA15 10 394

Autoriser une dépense de 42 834,90 \$, taxes incluses, auprès de Recyclage Notre-Dame inc., pour l'élimination et le traitement des sols contaminés, pour la période du 6 octobre 2015 au 31 décembre 2015, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 42 834,90 \$, taxes incluses, auprès de Recyclage Notre-Dame inc. pour l'élimination et le traitement des sols contaminés, pour la période du 6 octobre 2015 au 31 décembre 2015, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 NTA1153602017

CA15 10 395

Transmettre le bilan annuel 2014 de l'arrondissement de Montréal-Nord relatif à la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout, conformément au Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002).

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit transmis à la directrice du Service de l'eau de la Ville de Montréal le bilan annuel 2014 de l'arrondissement de Montréal-Nord relatif aux inspections contre les refoulements et inondations, conformément au Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002).

Adopté à l'unanimité.

30.04 1153602016

CA15 10 396

Approuver la reconnaissance et le soutien, pour la période du mois d'octobre 2015 au mois de septembre 2018, aux organismes Centre de la petite enfance de Montréal-Nord inc. et Les Chevaliers de Colomb du conseil de Montréal-Nord (numéro 9152), à titre de partenaires privés.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés la reconnaissance et le soutien, pour la période du mois d'octobre 2015 au mois de septembre 2018, aux organismes Centre de la petite enfance de Montréal-Nord inc. et Les Chevaliers de Colomb du conseil de Montréal-Nord (numéro 9152), à titre de partenaires privés.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1156145025

CA15 10 397

Autoriser les bibliothèques de l'arrondissement à participer au projet « Lire c'est payant » qui se déroulera dans le cadre de la Semaine des bibliothèques publiques du Québec, du 17 octobre au 1^{er} novembre 2015.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE les bibliothèques de l'arrondissement soient autorisées à participer au projet « Lire c'est payant » dans le cadre de la Semaine des bibliothèques publiques du Québec qui se tiendra du 17 octobre au 1^{er} novembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1156819015

CA15 10 398

Adopter, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification, d'occupation d'un immeuble, le projet de résolution PP-024 afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment situé au 9761, boulevard Saint-Michel, et ce en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit adopté en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le premier projet de résolution visant à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment au 9761, boulevard Saint-Michel, constitué des lots 1 175 026 et 1 175 094 du cadastre du Québec, et ce en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

POUR LE PROJET :

De déroger à l'article 92 du R.R. 1562 pour la grille C1-228 afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment et d'autoriser :

- une largeur de bâtiment de 5,53 m au lieu de 6,1 m ;
- une marge avant principale de 1,09 m au lieu de 4,5 m ;
- une marge latérale de 0 m au lieu de 1,98 m ;
- une marge arrière de 0 m au lieu de 4,5 m.

De déroger à l'article 214.4 du R.R. 1562 afin d'autoriser :

- une aire de stationnement ne comportant pas de bordure sur la partie située à proximité du bâtiment, au lieu d'une bordure continue de 15,25 cm de hauteur et de largeur ;
- une aire de stationnement possédant une bande d'isolement d'un minimum de 0,46 m au lieu de 1 m.

De déroger à l'article 214.5 du R.R. 1562 afin d'autoriser :

- une entrée charretière simple ayant une largeur de 10 m au lieu de 6 m.

De déroger à l'article 164.2 du R.R. 1562 afin d'autoriser :

- l'implantation d'une terrasse commerciale à 0,55 m au lieu de 1,55 m du trottoir.

Le tout en conformité avec les plans préparés par Campanella & associés et datés de juin 2015.

Et à cette fin, d'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- Le dépôt d'une garantie financière, conforme aux exigences de la DAUSE, fixée à 3 % de la valeur totale des travaux et libérée comme suit:
 - 50 % de la garantie financière quand tous les travaux touchants au bâtiment seront complétés ;

- 45 % de la garantie financière quand tous les travaux touchants à l'aménagement extérieur seront complétés ;
 - 5 % de la garantie financière quand le projet d'affichage sera réalisé.
- L'aménagement d'un écran visuel pour dissimuler les équipements mécaniques au toit ;
 - La réalisation d'une toiture blanche, soit à membrane ou à gravier blanc ;
 - L'aménagement d'un stationnement à vélo de 6 cases ;
 - Le dépôt, dans un délai de 6 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution, d'une nouvelle proposition d'affichage devant être soumise au Comité consultatif d'urbanisme ;
 - Le dépôt, dans un délai de 6 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution, d'une demande d'occupation du domaine public ;
 - Le projet doit être soumis de nouveau à l'approbation du Comité consultatif d'urbanisme dans le cas où le concept ou l'apparence du bâtiment se verrait substantiellement modifié ;
 - Les travaux doivent être amorcés dans les 12 mois qui suivent l'entrée en vigueur de la présente résolution à défaut de quoi la présente autorisation devient caduque.
 - À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent ;
 - Toutes autres dispositions continuent de s'appliquer.

ET QU'une séance de consultation soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1150576010

CA15 10 399

Déposer le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter le Règlement R.R.1562.015 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin d'assurer la conformité avec le Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement suite à la demande d'approbation référendaire relative au second projet de Règlement R.R.1562.015 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin d'assurer la conformité avec le Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1140576013

CA15 10 400

Déposer le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter le Règlement R.R.1562.015 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin d'assurer la conformité avec le Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX.

Attendu qu'une copie du Règlement R.R.1562.015 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin d'assurer la conformité avec le Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance ;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture ;

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement R.R.1562.015 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin d'assurer la conformité avec le Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1140576013

CA15 10 401

Déposer le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter le Règlement R.R.1562.025 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin d'agrandir la zone C9-811 à même la zone C19-810 et d'abroger la zone C19-810 (Secteur Place Bourassa).

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement suite à la demande d'approbation référendaire relative au second projet de Règlement R.R.1562.025 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin d'agrandir la zone C9-811 à même la zone C19-810 et d'abroger la zone C19-810 (Secteur Place Bourassa).

Adopté à l'unanimité.

40.03 1150576008

CA15 10 402

Déposer le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter le Règlement R.R.1562.025 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin d'agrandir la zone C9-811 à même la zone C19-810 et d'abroger la zone C19-810 (Secteur Place Bourassa).

Attendu qu'une copie du Règlement R.R.1562.025 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin d'agrandir la zone C9-811 à même la zone C19-810 et d'abroger la zone C19-810 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance ;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture ;

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement R.R.1562.025 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin d'agrandir la zone C9-811 à même la zone C19-810 et d'abroger la zone C19-810 (Secteur Place Bourassa).

Adopté à l'unanimité.

40.03 1150576008

CA15 10 403

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre l'installation d'une enseigne pour le 3155, rue Fleury en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit accepté, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale, l'affichage tel que proposé ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 173 367 du cadastre du Québec, soit le 3155, rue Fleury.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1152577065

CA15 10 404

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre l'installation d'une enseigne pour le 4510, rue de Charleroi en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit acceptée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale, l'installation de l'enseigne telle que proposée ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 846 464 du cadastre du Québec, soit le 4510, rue de Charleroi.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1152577070

CA15 10 405

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la construction d'une résidence trifamiliale avec logement au sous-sol pour le 10507, avenue de Paris en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit acceptée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale, la construction d'une résidence trifamiliale avec logement au sous-sol en conformité avec les plans préparés par Dessinateur J.A.G.R. et datés du 31 août 2015 aux conditions suivantes :

- Le dépôt d'un plan d'aménagement paysagé ;
- La relocalisation des deux arbres situés en façade ;
- Le dépôt d'une garantie financière représentant 3 % de la valeur du projet.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 5 241 921 du cadastre du Québec soit le 10507, avenue de Paris.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1152577072

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 20, le maire de l'arrondissement, M. Gilles Deguire, invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions.

M. Jean-Claude Éthier

Enlèvement du muret de béton à l'intersection Garon / Henri-Bourassa
Qualité des travaux lors de la réfection des trottoirs sur l'avenue Pelletier
Qualité des opérations de déneigement
Immeuble désaffecté abritant autrefois le concessionnaire automobile « Blondin Auto »

Intervention de M. Gilles Deguire

Mme Monique Richard

Hauteur des feux de circulation à l'intersection Des Récollets / Henri-Bourassa - Visibilité
Installation d'un lampadaire face au 11537, avenue des Récollets

Intervention de M. Hugues Chantal
Intervention de M. Gilles Deguire
Intervention de M. Alain Legault

M. Georges

Item 20.04 - Subventions accordées aux écoles primaires et secondaires
Démission d'une conseillère demandée

Intervention de Mme Chantal Rossi
Intervention de M. Gilles Deguire

Mme Julie Sigouin

Collecte de compostage dans l'arrondissement

Intervention de Mme Laperrière

À 19 h 40, l'ordre du jour étant épuisé, M. Gilles Deguire, maire d'arrondissement, déclare la séance levée.

Gilles DEGUIRE
Maire d'arrondissement

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 9 novembre 2015.